

# LE RECOURS À UN PROFESSIONNEL

La RT 2012 va-t-elle modifier la façon d'aborder un projet de construction pour le particulier ?

Architecte

Prestation globale / 170m<sup>2</sup> / Choix des professionnels

Constructeur CMI

Loi 1990 / Garantie de résultat / Mode constructif

Maitrise d'ouvrage

Le projet doit être finalisé au dépôt du permis

Nouvelles façons d'œuvrer?  
Maitrise d'œuvre, BET...

Coopérative d'artisans , Offre globale, Nouvelles prestations ?

Une collaboration plus aigüe entre les équipes de maîtrise d'œuvre, architectes et ingénieurs est inévitable  
La qualité de la mise en œuvre des entreprises devient incontournable et sélective. Exigences de résultats ?  
Quid de la coordination de chantier ?